

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3421 - LUNDI 4 FÉVRIER 2019

NÉGOCIATIONS CONGO-FMI

L'Union européenne
entend apporter
son soutien au Congo

À l'issue d'un entretien avec le ministre des Finances, Calixte Nganongo, le 1^{er} février à Brazzaville, l'ambassadeur de l'Union européenne, Raul Mateus Paula, a indiqué que son institution étudiait les possibilités de soutenir le Congo dans ses négociations avec le Fonds monétaire international (FMI).

« Le ministre m'a retracé les différentes étapes de ces négociations. Nous allons voir comment soutenir le Congo dans ces différentes étapes. Je pense que le Congo a toutes les conditions pour la dépasser », a-t-il déclaré.

Page 7



La poignée de main entre les deux personnalités

EMPLOI

Les deux nouvelles sociétés
remplaçant l'Onemo seront
opérationnelles en mars

Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes s'adressant au personnel de l'Onemo

Les deux sociétés qui remplacent l'Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre (Onemo), à savoir l'Agence congolaise pour l'emploi et le Fonds national d'appui à l'emploi et l'apprentissage seront opérationnelles dès le 1^{er} mars. L'actuel directeur général de l'Onemo, André Nyanga Elenka, gère les affaires courantes jusqu'à l'installation de ces deux structures. « Nous allons commencer par arrêter les comptes de l'Onemo, afin de déterminer l'actif et le passif de ce service public et le contenu à transférer sur les comptes des nouvelles entités en cours de création », a signifié le ministre de tutelle, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes. Page 5

CÔTE D'IVOIRE

Liberté conditionnelle pour Laurent
Gbagbo et Charles Blé Goudé

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a ordonné, le 1^{er} février, la mise en liberté conditionnelle de l'ancien président ivoirien et de son ancien ministre de la Jeunesse. « Les deux accusés seront confiés à un pays qui serait en mesure de les accepter sur son territoire et mettre en œuvre les conditions qui seront précisées ultérieurement par l'arrêt », a fait savoir le président de la Chambre d'appel, le Nigérian Chile Eboe-Osuji. Page 7



FOOTBALL

Brazzaville pourrait
abriter le bureau
régional de la Fifa

Les délégués de la Fifa échangeant avec Jacques Gambou/Adiac

En mission de travail dans la capitale congolaise, une délégation de la Fédération internationale de football association (Fifa), conduite par son secrétaire gé-

néral adjoint, Alasdair Bell, a évoqué avec les autorités sportives du pays le projet d'installer un bureau régional de l'institution mondiale à Brazzaville. « On va discuter avec le ministre des Sports dans les prochains jours pour s'accorder sur certains points relatifs à cette convention tripartite », a indiqué le délégué de la Fifa, Veron Mosengo. Page 16

PROCÈS OKOMBI
SALISSAL'accusation
apporte
de nouvelles
pièces
au dossier

Page 6

Éditorial
Episode 4

Page 2

ÉDITORIAL

Episode 4

Que la Cour pénale internationale (CPI) ait confirmé, vendredi, la libération de l'ancien président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et de son fidèle soutien, Charles Blé Goudé, n'a rien qui puisse vraiment surprendre.

Même si elle est assortie de dispositions pour le moins complexes concernant les conditions de cette double remise en liberté, cette décision a confirmé ce que l'on savait depuis longtemps, à savoir que les enquêtes de la CPI n'ont pas permis de prouver la responsabilité des deux accusés dans les crimes contre l'humanité qui leur étaient imputés. Mais elle a permis également de mesurer la gravité des erreurs commises par la procureure générale de la Cour, Fatou Bensouda, et l'incapacité des juges de La Haye à mettre de l'ordre dans la procédure judiciaire ainsi engagée.

L'épisode 4 que nous vivons dans le moment présent ne se limite donc pas au retour probable et rapide de Laurent Gbagbo à Abidjan tout comme cela s'était passé, il y a quelque mois, pour Jean-Pierre Bemba à Kinshasa. Il devrait, en bonne logique, déboucher sur la mise en question des méthodes et donc des personnes du tribunal de La Haye. Autrement dit sur un épisode 5 qui, lui-même, changera de façon radicale - du moins faut-il l'espérer - les procédures pour le moins étonnantes appliquées par cette institution.

Comment, en effet, pourrait-on admettre, supporter à l'avenir, qu'un homme soit emprisonné sept longues années durant, soumis à des enquêtes successives qui n'apportent aucune preuve, écarté de son pays et incarcéré dans une geôle étrangère, blessé moralement et physiquement ainsi que sa famille sans qu'à l'issue d'une telle épreuve, la CPI elle-même soit réformée pour que de tels errements ne se reproduisent pas ?

La morale, la raison, la justice elle-même plaident en faveur d'une telle action. C'est pourquoi, il revient maintenant aux Etats membres de mener jusqu'à son terme et dans les plus brefs délais la réforme qui rendra de nouveau crédible la CPI. Voyons donc si des voix autorisées se feront entendre dans les heures à venir pour plaider en faveur de cette action de simple bon sens.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Les sénateurs invités à promouvoir la bonne gouvernance

Ouvrant les travaux de la 5e session ordinaire administrative, le 1er février à Brazzaville, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a prié cette chambre d'accompagner sans réserve le chef de l'Etat dans sa dynamique enclenchée pour la bonne gouvernance.

« Le pari pris par le Congo de sortir victorieux des turbulences que nous vivons fait obligation au parlement, notamment à la chambre haute, d'accompagner sans réserve le mouvement qui se développe dans notre pays sous la très forte impulsion de son Excellence Denis Sassou N'Guesso, mouvement ayant pour postulats : la rectitude dans les pensées et les actes, la promotion de la justice et de la bonne gouvernance », a indiqué le président du Sénat.

Ce mouvement, a-t-il signifié, tire sa force de la détermination des Congolais à atteindre le mieux-être de chacun, de chaque société et dicte une attitude de tolérance zéro à l'égard de tout acte et de toute pensée susceptibles d'impacter négativement les efforts de développement. Le président du Sénat a, en outre, demandé aux sénateurs d'agir pour un climat social apaisé, de veiller à ce que les délibérations, les initiatives diverses prises à tous les niveaux soient inspirées et demeurent

toujours guidées par la quête de la justice et de l'intérêt du plus grand nombre. « Il convient que nous intériorisons tous notre devoir de servir et de mieux servir ceux qui, aux capacités limitées, fondent leur espoir sur notre action. Evitons donc toute inclination à la démission », a lancé le président du Sénat. « Notre pays ploie encore sous les sévices d'une conjoncture économique et financière austère. Mais le climat général de détente, de paix et de confiance qui prévaut en ce début d'année, sous-tendu par le traitement par le gouvernement de la dette intérieure et l'augmentation de la production pétrolière, semble promoteur d'une sortie certaine des incertitudes. Il y a nécessité que les Congolais de tout bord, mus par le sentiment patriotique, saisissent l'intérêt de conjuguer leurs énergies dans une perspective de levée des obstacles aux efforts jusque-là consentis pour atteindre le bout du tunnel », a

souhaité Pierre Ngolo.

Le président de la chambre haute a exhorté le gouvernement à tout entreprendre pour la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international. « A contrario, nous ne pouvons tolérer que certains compatriotes se complaisent du statu quo et s'activent même à faire échec au processus enclenché par les institutions de la République », a-t-il averti.

Pierre Ngolo a conclu son propos en appelant les sénateurs à plus de discipline et de sérieux. « Je voudrais interpeller notre conscience collective pour une méditation profonde sur le vœu émis par le chef de l'Etat en rapport avec la concertation permanente entre les deux chambres et les synergies entre les pouvoirs législatif et exécutif » a-t-il dit.

Rappelons que la chambre haute aura à examiner, au cours de cette cinquième session, quatorze affaires parmi lesquelles, le projet de loi autorisant la ratification de la convention de Minamata sur le mercure et l'accord de financement relatif au projet d'appui au développement des entreprises.

Jean Jacques Koubemba

MOUVEMENT DU 5 FÉVRIER 1979

Le PCT entame des activités commémoratives

Dans le cadre des festivités marquant le 40^e anniversaire du mouvement du 5 février 1979, le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Ngolo, a déposé des gerbes de fleurs à la Place de la gare et au rond-Point de Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville.

Interrogé par des journalistes sur la symbolique de ces deux lieux,

Pierre Ngolo a indiqué que le mouvement du 5 février a commencé à la Place de la gare lorsqu'au cours d'un méga meeting organisé le 30 janvier 1979, le PCT dénonçait des pratiques de déstabilisation du parti entretenues par quelques cadres appelés trivialement les tenants de la ligne droitière et liquidationniste.



Le secrétaire général du PCT, Pierre Ngolo, à la Place de la gare

À l'issue de la session du Comité central tenue du 5 au 8 février, a-t-il rappelé, il avait été décidé de l'organisation, le 10 février 1979, d'un grand meeting au rond-Point de Poto-Poto. Ce rassemblement fut présidé par le président du comité préparatoire du congrès, Denis Sassou N'Guesso (actuel président de la République du Congo). C'est au cours de cette activité que Denis Sassou N'Guesso appelait les Congolaises et les Congolais à se mobiliser et à serrer la ceinture. C'est de là qu'était parti le mot d'ordre « Vivre durablement aujourd'hui pour mieux vivre demain ».

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE NATIONALE

Isidore Mvouba veut une lutte ardue contre le détournement des fonds publics

À l'ouverture de la 5^e session ordinaire administrative, le 1^{er} février à Brazzaville, le président de la chambre basse du parlement a relancé le débat sur l'enrichissement illicite et toutes les autres antivaleurs en essor au Congo. En vue de mettre un terme à ces fléaux grandissants, il a invité la représentation nationale à intensifier le contrôle de l'exécutif.



Les membres du bureau de l'Assemblée nationale à l'ouverture de la session, le 1^{er} février à Brazzaville.

Dans son mot de circonstance, Isidore Mvouba s'est dit déterminé à donner une nouvelle impulsion dans la lutte contre les comportements déviants. Ainsi, il a exhorté les députés à mettre la main à la pâte, conformément à leurs prérogatives régaliennes, afin de combattre efficacement ces comportements pervers qui tirent le pays vers l'abîme. « Ce 1^{er} février 2019 ouvre le champ à de nouveaux combats, de nouvelles luttes, plus ardues, plus exigeantes, pour le succès de notre procès de développement. Il s'agit d'opportunités offertes à la représentation nationale et au peuple tout entier pour remporter de nouvelles victoires sur la corruption, l'impunité, le détournement des fonds publics et l'enrichissement sans cause, le laxisme et le laisser-aller », a souligné Isidore Mvouba. Pour ce faire, a-t-il renchéri, l'Assemblée nationale va encore inten-

sifier le contrôle de l'action gouvernementale à travers des moyens légaux reconnus par la loi. « *Usons de nos prérogatives pour attirer, en tant que besoin, l'attention de l'exécutif sur d'éventuels limites, dérives ou dysfonctionnements constatés dans son action. L'action des décideurs que nous sommes n'a un sens que si elle est fondée à changer la vie de nos mandants* », a ajouté le président de la chambre basse du parlement. Ainsi, cette année, l'Assemblée nationale va multiplier les missions d'information parlementaires en vue de constater, par exemple, si les fonds alloués à certains projets précis sont utilisés à bon escient. En priorité, les députés vont suivre de plus près la restructuration des sociétés comme l'ex-Société nationale d'électricité, devenue Energie électrique du Congo, et la Société nationale de distribution d'eau, débaptisée la Congolaise des

eaux. « *Il nous est rapporté, par exemple, que certains investisseurs détournent à d'autres fins les agréments reçus pour des projets donnés. Les cahiers des charges que tous les promoteurs acceptent lors de la signature des marchés ne sont pas traduits en réalisations sociales au profit de notre population* », a martelé Isidore Mvouba.

Parlant de la cinquième session ordinaire administrative proprement dite, l'ordre du jour arrêté le 25 janvier, par la conférence des présidents, comporte vingt-deux affaires. Il s'agit, entre autres, du projet de loi portant statut de l'artiste de spectacle, des arts visuels et graphiques, de la mode, de la publicité et de l'entrepreneur culturel au Congo ; du projet de loi autorisant la ratification de l'accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle, projet révisé par le Sénat. Hormis les séances des questions d'actualité et les questions orales au gouvernement avec débat, la nouvelle session parlementaire statuera aussi sur le projet de loi fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale ; le projet de loi sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'entretien routier et définissant les modalités de leur existence, ainsi que celui fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de transmission et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Firmin Oyé

PAIX ET SÉCURITÉ

L'Organisation mondiale des Etats dispose désormais d'un siège à Brazzaville

La structure vient de signer un accord de siège avec le gouvernement congolais pour sa représentation en Afrique centrale.

Selon son représentant au Congo, Jean Pierre Onda, le présent accord de siège est non seulement la protection diplomatique que le gouvernement congolais accepte d'accorder à l'Organisation mais également et surtout un deal pour une vision partagée en la foi et à la dignité. En Afrique et ailleurs, a déclaré Jean Pierre Onda, le président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, est considéré comme apôtre de la paix au regard de son rôle actif face aux grands défis de restauration de la quiétude et de la paix en République centrafricaine, en Libye, ainsi que dans son pays, notamment dans le département du Pool.

Cette évocation, a-t-il poursuivi, est pour dire que leur organisation ne rame pas à contre-courant. « *Nous apportons notre pierre à l'édifice pour soutenir et accompagner les efforts inlassables du chef de l'Etat. La paix et la sécurité internationales ne doivent pas être des simples objectifs pour la dignité humaine* », a-t-il indiqué, avant de conclure : « *Promouvoir le développement économique et social en préservant le vivre ensemble et le bien-être sont des objectifs majeurs de notre structure* ».

Notons que cette organisation fut créée le 15 juillet 1975, sous l'appellation du Parlement mondial des Etats pour la sécurité et la paix. En juillet 2014, à l'issue de l'assemblée générale tenue à Genève, ses statuts ont été amendés et l'appellation nouvelle d'Organisation mondiale des Etats pour la sécurité et la paix fut adoptée. Actuellement, le bureau international est basé à Rome, en Italie, et le siège social à New York, aux Etats-Unis d'Amérique. Les 43 ans d'expérience de cette organisation ont permis de réaliser un appui moral, diplomatique, culturel et socioéconomique considérable aux gouvernements des Etats qui l'ont accepté. Cette organisation a été fondée pour la défense de la paix pour tous les peuples du monde et la sécurité des nations. Elle est implantée également en Allemagne, en Argentine, en Ukraine, en Espagne et en Principauté de Nouvelle Malte.

La Rédaction

LE FAIT DU JOUR

Donner de la voix

On pourrait être tenté de dire qu'ils sont faits pour cela. Comme s'ils se remettraient d'une longue léthargie, les entrepreneurs politiques de la scène congolaise donnent à nouveau de la voix. La crise économique, les négociations avec le Fonds monétaire international, la situation politique nationale, constituent la toile de fond de leurs préoccupations. On ne sait pas si, en filigrane, ils ne sont pas déjà en train de se projeter dans le futur, sachant que dans exactement deux ans sera convoquée l'élection en vue du renouvellement du mandat du président de la République.

En apparence, ceux qui se lancent actuellement dans la

conquête de l'opinion se mettent dans la posture de gens qui fourbissent leurs armes pour ce qui est dit plus haut. Mais quelle sera la configuration partisane du pays dans les prochains mois ? Assistera-t-on à des regroupements au sein de l'opposition ? Les partis de la majorité maintiendront-ils l'unité nécessaire pour affronter les échéances à venir ? Ces questions rappellent combien il est important, à mesure que s'égrènent les dates, de suivre les prises de parole des uns et des autres.

Dans l'environnement des grands débats voire de polémique sur les rendez-vous électoraux de demain que ne manqueront pas de créer les partis

et associations politiques, pourrait-on espérer voir la société civile congolaise prendre toute la place qui lui revient en devenant une faiseuse de consensus ? Alors qu'elle n'avait jamais été structurée comme elle l'est aujourd'hui, à travers la mise en place de nombreuses instances adossées aux différentes couches sociales du pays, cette société civile a tout à gagner en se montrant compétitive en action.

Depuis la relance du processus démocratique en Afrique et au Congo, au début des années 1990, l'expérience a montré que chaque fois qu'un interlocuteur de poids qui n'a pas la politique comme métier ne

s'interpose pas entre eux, les acteurs du secteur prennent la Cité en otage. Ils ont aussi l'art de s'apitoyer sur le sort de leurs compatriotes quand leur égo les poussent à détruire des vies innocentes. Cela dure depuis toujours.

Pour dire qu'au moment où les formations politiques congolaises commencent à bouger, les forces vives de la nation doivent elles aussi s'approprier à prendre la parole. Ce ne sera pas pour empêcher aux premiers de faire leur travail mais, d'attirer leur attention sur le mal qu'ils pourraient causer au pays s'ils ne «civilisent» pas leur compétition pour le pouvoir.

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DES SESSIONS ORDINAIRES BILANCIELLE ET BUDGETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2019

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'est réuni le 29 janvier 2019 à 10 heures 30, dans la salle de Conférence de l'organisme, en session ordinaire bilancielle et en session ordinaire budgétaire sous la direction de monsieur Christian BARROS, son Président.

I- DE LA SESSION BILANCIELLE

L'ordre du jour de la session bilancielle a porté sur quatre (4) points :

1. Examen et adoption du procès-verbal de la session bilancielle du 26 janvier 2017
Le procès-verbal a été adopté.

2. Examen et adoption des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015
L'exercice 2015 a dégagé un total bilan de 228 091 634 956 Francs CFA, répartis ainsi qu'il suit, par branche de gestion :

- prestations familiales (PF) 25 867 745 190 Frs CFA ;
 - accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) 4 181 157 618 Frs CFA ;
 - pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID) – 27 140 299 694 Frs CFA ;
- Les commissaires aux comptes ont certifié que les états financiers 2015 de la CNSS donnent une image fidèle du résultat des opérations, ainsi que de la situation financière du patrimoine de la Caisse à la fin de l'exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prescrites par le code CIPRES.
Le conseil a adopté les états financiers exercice 2015 de la CNSS et décidé d'affecter le résultat net en report à nouveau.

3. Examen du rapport de gestion 2016

Il ressort de ce rapport que l'exercice 2016 de la CNSS a dégagé un solde net de trésorerie positif en fin de période de 1 522 027 194 Francs CFA.
Cependant, il sied de rappeler que les efforts appréciables de l'organisme, même maintenus, ne pourront plus garantir, à termes, l'équilibre financier du régime, en raison du déficit structurel de la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID).

Il est urgent que les mesures visant l'équilibre du régime soient engagées. De même, le Gouvernement devra prendre des dispositions pour procéder à l'apurement de la dette des cotisations sociales due par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises publiques, estimées à 200 854 948 989 francs CFA au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration a pris acte du rapport de gestion de la direction générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4. Examen et adoption des états financiers exercice 2016
Le bilan de la CNSS établi au 31 décembre 2016 présente un total Actif/Passif de 272 628 353 439 francs CFA.
L'exercice clos le 31 décembre 2016 dégage un résultat négatif de 3 693 230 700 francs CFA, toutes gestions confondues. Il traduit la différence obtenue entre les produits et les charges de l'exercice comptable.

Les résultats obtenus par branche de gestion se présentent ainsi qu'il suit :

- prestations Familiales (PF) : 24 570 842 280 francs CFA ;
- accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) : 3 750 354 175 francs CFA ;
- pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID) : -32 014 427 155 francs CFA.

Le déficit structurel de la branche Pensions ne permet pas à la CNSS d'assurer le principe de l'autonomie de gestion des branches. Il ne permet pas non plus de constituer des réserves, tel que prévu à l'article 37 de la loi 004/86 du 25 février 1986. Un réaménagement du taux de cotisations devrait être envisagé.

Les commissaires aux comptes ont exprimé leur opinion sur les états financiers, en certifiant qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations, ainsi que de la situation financière du patrimoine de la Caisse à la fin de l'exercice conformément aux normes prescrites.

Le Conseil a adopté les états financiers exercice 2016 de la CNSS et décidé d'affecter le résultat net en report à nouveau.

II- DE LA SESSION BUDGETAIRE

L'ordre du jour de la session budgétaire a porté sur six (6) points

1. Examen et adoption du procès-verbal de la session budgétaire du 24 janvier 2018 :
Le procès-verbal a été adopté.

2. Examen du rapport d'activités 2018 :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a assuré le fonctionnement normal de ses services au cours de l'année 2018. Ses missions essentielles ont été bien accomplies. La CNSS a payé, les quatre (04) trimestres de pensions ainsi que les autres prestations servies.

La direction générale a également exécuté la quasi-totalité des activités prévues dans le cadre de son plan d'actions annuel.

Malgré l'accentuation de la récession de l'économie, le Conseil a relevé les bonnes performances atteintes par la direction générale, notamment dans le domaine du recouvrement des cotisations sociales. Le Conseil a exhorté la Direction Générale à poursuivre cet élan afin de consolider les acquis.

Le Conseil a pris acte du rapport d'activités 2018 du directeur général.

3. Examen et adoption du plan d'actions 2019 :

Le Conseil a adopté le plan d'actions 2019 de la CNSS qui s'articule autour des trois axes prioritaires ci-après :

1. Renforcement de la gouvernance, dont l'objectif principal est d'améliorer la gestion de l'organisme tout en maîtrisant les effets de la crise économique et financière que traverse notre pays ;
2. Optimisation du dispositif du recouvrement par l'intensification des actions de recouvrement aux fins d'accroître les revenus de la Caisse ;
3. Promotion de la sécurité sociale en vue de garantir une assurance sociale aux populations actives non encore couvertes.

4. Examen et adoption du budget exercice 2019 :

Après examen minutieux, le Conseil a adopté le budget exercice 2019 de la CNSS. Il est arrêté en équilibre, recettes et dépenses, à 69 602 540 830 francs CFA. Ce budget est en baisse de 1,50% par rapport à celui de l'exercice 2018.

5. Compte rendu de la 7ème session de la Commission de Recours Gracieux :

La Commission de Recours Gracieux du Conseil d'Administration s'est réunie du 15 octobre au 22 novembre 2018, pour examiner 297 requêtes. Les décisions ci-après ont été prises :

- 276 requêtes ont été rejetées ;
- 10 requêtes ont été mises en instance, pour complément d'information ;
- 11 requêtes ont été déclarées recevables.

6. Divers

Le conseil a reçu de la part de la CNSS des informations concernant

- la Villa Antonetti à Pointe-Noire ;
- le recouvrement par la CNSS de la taxe unique (part ONEMO, part formation et développement de l'apprentissage) ; tel que prévu par la loi des finances 2019 ;
- le bilan de l'application de la délibération n°3 du 10 novembre 2016 sur la non-prise en compte des dossiers des employeurs non à jour dans le paiement des cotisations sociales ;
- l'acquisition de l'immeuble AZUR ;
- la dette des cotisations de l'ex ONPT dont l'apurement annoncé par le Gouvernement reste attendue.

A l'issue des travaux des deux sessions, le Conseil a adopté neuf (09) délibérations :

- 1- Délibération portant adoption du procès-verbal de la session bilancielle du 26 janvier 2017 ;
- 2- Délibération portant adoption des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 3- Délibération prenant acte du rapport de gestion exercice 2016 ;
- 4- Délibération portant adoption des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- 5- Délibération portant adoption du procès-verbal de la session budgétaire du 24 janvier 2018 ;
- 6- Délibération prenant acte du rapport d'activités 2018 du directeur général ;
- 7- Délibération portant adoption du plan d'actions 2019 de la Caisse ;
- 8- Délibération portant adoption du budget de la CNSS exercice 2019.
- 9- Délibération demandant au Gouvernement l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la CNSS et son implication dans le recouvrement des arriérés de cotisations sociales et le paiement des encours de cotisations des entreprises d'Etat, de l'Etat-employeur et de ses démembrements.

Les travaux des sessions ordinaires bilancielle et budgétaire du Conseil d'Administration de la CNSS ont pris fin à 14h 15 mn.

Fait à Brazzaville, le 29 janvier 2019

Pour le Conseil,

Le secrétaire

Evariste ONDONGO.-



RÉFORMES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le gouvernement lance la procédure de scission de l'Onemo

L'opération débute par un audit des comptes du service public dissous puis la répartition du personnel avant la désignation d'un commissaire à la scission. Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, a dévoilé aux travailleurs concernés, le 1er février à Brazzaville, la feuille de route de l'exécutif.

L'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) et le Fonds national d'appui à l'emploi et l'apprentissage (Fonea), censés remplacer l'Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre (Onemo), seront mis en service dans un mois, dès le 1er mars. L'actuel directeur général de l'Onemo, André Nianga Elenga, devra gérer les affaires courantes, de même que le comptable public ainsi que les agents appelés à assister le commissaire à la scission. À en croire le ministre de tutelle, la procédure choisie est plutôt progressive, étape par étape. « Nous allons commencer par arrêter les comptes de l'Onemo, afin de déterminer l'actif et le passif de ce service public et le contenu à transférer sur les comptes des nouvelles entités en cours de création. Si l'on n'a pas une situation comptable claire, l'on ne saurait procéder à la scission. Le compte de 2018 est déjà arrêté et le cabinet mandaté travaille sur la gestion financière entre décembre et le 31 janvier », a signifié An-



toine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes.

Quant à la gestion du personnel, les cadres vont être répartis au sein des structures après un contrôle des dossiers. Pour cela,

le gouvernement a pris l'option de ne licencier aucun d'eux. Le cabinet Cacoges va réaliser un bilan de compétences et proposer une sorte de programme de mise à niveau des cadres et

Le ministre s'adressant au personnel de l'Onemo agents. « Le bilan de compétences consiste à mettre une adéquation entre l'employé et le futur emploi qu'il doit occuper dans une autre structure », a précisé la tutelle.

Ces nouvelles entités devront chacune assurer des missions précises. Il s'agit, entre autres, de l'accueil et de l'information. L'ACPE s'occupera de la gestion de l'emploi salarié, une sorte d'intermédiaire entre le demandeur et le futur employeur. Le Fonea devrait, pour sa part, gérer les programmes, les métiers et la formation. Il contribuera à l'identification des besoins en matière de formation professionnelle et d'apprentissage; financer l'employabilité des demandeurs d'emploi; appuyer les opérateurs de formation professionnelle, etc.

L'avènement de ces deux agences pourrait valoriser le marché de l'emploi au Congo, avec la publication tant espérée des données statistiques sur la l'amélioration ou non du chômage. Une enquête conjointe, menée l'an dernier par une équipe de professionnels de Pôle emploi, Expertise France et de l'Onemo, a abouti presque à la même conclusion.

Fiacre Kombo et Rieltony Louboko (stagiaire)

ENVIRONNEMENT

Le Congo convié à gérer durablement ses zones humides

L'appel a été lancé par la ministre de tutelle, Arlette Soudan-Nonault, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des zones humides qui a lieu le 2 février de chaque année.

C'est sur le thème « Zones humides et changements climatiques » que la communauté internationale a célébré l'événement cette année. A cette occasion, la ministre du Tourisme et de l'environnement a délivré un message au nom du gouvernement, déclarant qu'à l'heure où les effets néfastes du changement climatique impactent de plus en plus la population et les écosystèmes dont elle dépend à travers le monde, les zones humides constituent une partie de la réponse commune pour augmenter la capacité de résilience face à ce phénomène.

Dans son allocution, Arlette Soudan-Nonault a rappelé que de nos jours, les zones humides sont parmi celles les plus dégradées et les plus menacées du monde à cause surtout des activités anthropiques. Près de 35% d'entre elles ont déjà disparu de la surface de la terre, bien qu'une grande partie de la population mondiale en dépende pour sa survie et que 40% des espèces animales y vivent et s'y reproduisent. La disparition progressive de ces zones humides est un facteur aggravant du réchauffement climatique car, leur capacité de séquestration du carbone est supérieure à celle des écosystèmes terrestres. Ces zones qui ne couvrent qu'environ 3% des

terres retiennent près de 30% de tout le carbone terrestre, soit deux fois plus que toutes les forêts du monde réunies.

C'est à ce titre que la préservation et la gestion durable de ces milieux humides sont un défi planétaire à l'heure de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat qui exige de tous le maintien de l'augmentation de la température terrestre à 1,5° Celsius.

Le Congo dispose d'importantes zones humides menacées par des activités humaines

Parlant du Congo, la ministre du Tourisme et de l'environnement a indiqué qu'au cœur du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique du monde, se joue une part très importante des enjeux climatiques mondiaux. Le pays qui dispose d'importantes zones humides a inscrit à ce jour quatorze sites au titre de la Convention de Ramsar. Parmi ceux-ci se trouvent en bonne place les mangroves de la zone côtière et les tourbières récemment découvertes dans la Cuvette centrale du Bassin du Congo.

Cependant, les mangroves de la zone côtière sont sujettes à différentes menaces inhérentes aux activités humaines. La République du Congo, qui a déjà perdu 60% de ces mangroves



La ministre du Tourisme et de l'environnement prononçant l'allocution

en trente ans, a élaboré, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement, une stratégie et un plan d'action afin de les restaurer et de les protéger. Par ailleurs, les tourbières de la Cuvette centrale qui s'étendent sur 145 500 km² entre les deux Congo et séquestrent près de trente milliards de tonne de carbone, soit l'équivalent de vingt ans d'émission de dioxyde de carbone des Etats-Unis et trois ans de toute la planète, sont vitales pour la survie de l'humanité, berceau de la diversité biologique.

Ces quantités astronomiques de carbone, emprisonnées dans les tourbières, en font une véritable bombe à retardement, a-t-elle poursuivi. Leur gestion durable devient donc un enjeu planétaire à l'heure où le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat ne cesse de tirer la sonnette d'alarme sur les conséquences désastreuses d'un dépassement du plafond de 1,5° Celsius fixé dans l'accord de Paris. C'est ainsi que conscient de cette responsabilité, le Congo a abrité, en mars 2018, la trente-unième

réunion des partenaires de l'initiative mondiale sur les tourbières. Cette rencontre a abouti à la déclaration de Brazzaville signée entre les deux Congo et l'Indonésie pour une gestion durable des tourbières de la Cuvette centrale du Bassin du Congo.

La ministre du Tourisme et de l'environnement a rappelé que récemment, il a été lancé le projet « Congo Peat 2 », en partenariat avec l'université de Leeds, qui a pour objectif de mener des études plus approfondies sur les tourbières. Les résultats de ce projet permettront au Congo de lever des options pour une exploitation et une gestion durable de ces zones particulièrement sensibles. Car, le pays doit gérer durablement ses zones humides afin de préserver les équilibres écologiques de son environnement.

Les réponses à apporter à ces défis dépendent, d'une manière ou d'une autre, du bon fonctionnement de ces milieux naturels, qu'ils soient terrestres, littoraux ou marins. Ainsi, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés permettront le développement de solutions au bénéfice des sociétés et de la biodiversité, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

Bruno Okokana

AFFAIRE ANDRÉ OKOMBI SALISSA

L'accusation apporte de nouvelles pièces au dossier

Suite au supplément d'informations apportées par le ministère public, notamment le procureur général près la cour d'appel de Brazzaville, Michel Oniangué, la prochaine audience est renvoyée au 25 février, afin de permettre au tribunal d'examiner les nouveaux éléments.

Alors que les différentes parties étaient déjà dans le fond des débats devant assurément conduire vers les plaidoiries, les nouvelles pièces se sont ajoutées au dossier, pour la manifestation de la vérité sur les griefs d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de détention illégale d'armes et munitions de guerre mis à la charge de l'ancien ministre, André Okombi Salissa.

Il s'agirait, en effet, des écoutes téléphoniques transcrites par la Direction générale de la surveillance du territoire. Ces éléments n'avaient jamais été discutés depuis le début de la procédure ouverte contre l'ancien député du Parti congolais du travail (PCT), dans la circonscription électorale de Lékana, département des Plateaux.

Ainsi, après le pic des avocats de la défense contre le ministère public, appuyés par ceux de l'Etat, le président de la Cour criminelle, Christian Oba, est à maintes fois intervenu pour recadrer les débats avant de trancher sur la demande de l'accusation.

S'appuyant sur certaines dispositions du code de procédure pénale, notamment les articles 161 et 264, il a ordonné un supplément d'informations, renvoyant ainsi la cause au 25 février pour la suite des dé-

bats. Christian Oba a commis le vice-président de la Cour d'appel de Brazzaville, Akondo Ossengué, et le président de la chambre sociale, Dominique Boukaka, à l'examen de ces nouvelles pièces, sous sa supervision.

Du côté des avocats de la défense, l'on se dit serein. Revenant sur les grands moments de la journée du 1er février, Me Éric Yvon Ibouanga pense que ces nouvelles pièces présentées par le parquet et qui n'ont pas fait l'objet de discussion depuis l'enquête préliminaire, devant le juge d'instruction et devant la chambre d'accusation, sont un aveu de faiblesse. « *Le renvoi ne saurait nous fragiliser, nous sommes liés par l'arrêt de renvoi devant la Cour criminelle, on devait s'en tenir à ces éléments mais, lorsque le parquet vient produire de nouvelles pièces qui n'ont jamais fait l'objet des débats contradictoires à la base ou au printemps de cette procédure, nous estimons que c'est un aveu de faiblesse. Il faudrait que l'accusation prenne toutes ses responsabilités en abandonnant les poursuites et en demandant la libération immédiate et sans conditions de M. André Okombi Salissa* », a-t-il plaidé.



L'accusé André Okombi Salissa niant toutes les charges mises à sa disposition/DR

La Cour présente des scellés

Après la reprise de l'audience, la Cour a poursuivi avec l'enquête de personnalité avant d'entrer dans le vif de l'affaire marquée par la présentation des scellés, notamment les armes et munitions de guerre, ainsi que les colis qui seraient saisis au domicile de l'ancien membre du bureau politique du PCT, dont il réclame toujours son appartenance malgré sa suspension.

A la question de savoir s'il reconnaissait ces armes et colis saisis au domicile de l'une de ses épouses, Gisèle Ngoma, André Okombi Salissa a catégoriquement nié.

« *Les armes ont été découvertes chez M. Ossibi Alphonse qui avait été arrêté au même moment que mon petit frère Ngambou ayant trouvé la mort à la Maison d'arrêt. C'est donc M. Ossibi qui habitait la maison qui doit répondre à la question pour dire qui était venu les déposer. Ce n'est pas à moi de répondre, parce que ce n'est ni ma résidence secondaire ni une résidence dans laquelle je vis. Je vous ai dit que ma femme a quitté le pays depuis 2006, elle réside en France* », a-t-il répondu.

Dénonçant ce qu'il qualifie d'allégations mensongères, l'inculpé, en dé-

tention depuis deux ans, a rappelé à la Cour qu'il avait dit au juge d'instruction que l'importation et l'utilisation des armes étaient réglementées et encadrées au Congo. D'où la nécessité de faire recours aux fabricants pour en avoir la traçabilité. Quant au chef d'accusation portant sur l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et ses déclarations jugées tapageuses pendant la période référendaire, André Okombi Salissa qui reconnaît que le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, est son mentor politique, les a balayés d'un revers de main. « *J'ai cru au président de la République comme leader. A la Conférence nationale souveraine, je l'ai défendu sans être dans le système, je l'ai accompagné dans la traversée du désert mais, depuis la tenue du 6e congrès extraordinaire du PCT en 2011, je n'étais plus d'accord avec la marche du parti* », a-t-il expliqué, précisant qu'il était favorable à une alternance politique. C'est ce qui justifierait son départ vers les opposants au changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Il a dit être parmi ceux qui avaient opté pour la limitation des mandats lors de l'adoption du projet de loi en Conseil des ministres, en 2001.

Parfait Wilfried Douniama

ASSAINISSEMENT

L'opération « Villes, villages et habitations propres » poursuit son petit bonhomme de chemin

La note circulaire du Premier ministre, Clément Mouamba, instituant le 1er samedi du mois comme une journée de salubrité publique, a été respectée le 2 février à Brazzaville où les travailleurs de plusieurs administrations ont été à pied d'œuvre à l'instar de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) au Mausolée Marien-Ngouabi

Afin de favoriser la prise de conscience collective de l'urgence environnementale et de faire participer la population congolaise à l'effort visant à améliorer le cadre de vie, le chef du gouvernement a pris, le 3 novembre dernier, une circulaire. En effet, dans cette note, Clément Mouamba demande aux ministres, responsables des institutions constitutionnelles, préfets, sous-préfets, maires, administrateurs maires et chefs de village de prendre en main la gestion de la salubrité publique. Dénommée « Villes, villages et habitations propres », cette opération de salubrité publique doit associer autour des autorités nationales, le personnel des administrations publiques déconcentrées et décentralisées, des entreprises et établissements publics et privés, ainsi que les responsables des quartiers et villes. Ayant compris l'importance d'une telle action, la SNPC a mobilisé ses cadres et agents au Mausolée Marien-Ngouabi pour mettre la main à la pâte.

« *C'est une instruction du Premier ministre, c'est également*

un acte de civisme parce qu'il faut être propre. La propreté commence certes par soi-même, mais c'est aussi par l'environnement dans lequel on vit. Il fallait s'organiser, nous avons beaucoup de choses à faire mais, le plus important est de commencer. L'action va se poursuivre chaque premier samedi du mois, c'est un exemple que nous donnons pour que les Congolais apprennent à être propres », a indiqué le se-

crétaire général de la SNPC, Georges Hossié.

En effet, il s'agit de la première action publique de cette société depuis l'institution de cette journée. Désormais dotée d'équipements de protection individuelle et du matériel aratoire, la SNPC qui a déjà assaini son siège entend identifier un site, chaque premier samedi du mois, en relation avec la mairie de Brazzaville pour le rendre salubre. « *Par manque d'équi-*

pements nécessaires, nous commençons aujourd'hui. Brazzaville est une ville verte, il faut qu'elle soit propre, nous ne devons pas attendre seulement le premier samedi du mois. C'est dommage qu'il a fallu un arrêté du gouvernement, nous devrions le faire sans qu'on nous l'oblige », a déploré Mme Bouesso.

Outre la SNPC, le secrétaire général de la primature, Hilaire Bouhoyi, ainsi que les agents

et cadres évoluant au cabinet du chef du gouvernement, ont assaini l'esplanade du stade Alphonse-Massamba-Débat. Même son de cloche du côté de l'immeuble 32 logements à la Milice où les cadres et agents de la direction centrale des logements et bâtiments administratifs n'ont pas manqué à l'appel. A Mougali, le quatrième arrondissement, l'administrateur-maire Benjamin Loukakou et ses équipes étaient également sur le terrain pour nettoyer le siège de la mairie. « *Nous avons essayé de mettre la peinture; après nous sommes sur le terrain. Vous pouvez regarder les trois ronds-points de Mougali : Itoumbi, Matsoua et Jacques Opangault, sur les grandes artères, c'est propre. Nous avons passé le message au syndicat des commerçants de Mougali, un message relayé dans les mosquées, les églises, tout le monde doit travailler, je suis avec les chefs de quartier et les secrétaires généraux* », a-t-il indiqué, soulignant la nécessité de poursuivre la sensibilisation afin que la population puisse s'approprier cette journée.

Parfait Wilfried Douniama



Le personnel de la SNPC à pied d'œuvre au Mausolée Marien-Ngouabi/Adiac

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Les nouveaux bacheliers informés des modalités d'inscriptions

A la veille de la rentrée académique 2018-2019 prévue le 11 février, le bureau exécutif du Mouvement des élèves et étudiants du Congo (Méec) de la section Faculté des lettres, arts et sciences humaines (Flash) a organisé, le 1^{er} février, une campagne de sensibilisation et d'orientation des nouveaux bacheliers qui veulent s'inscrire à la faculté.

La rencontre était placée sur le thème « Etudiant, méthode de travail universitaire, développement personnel et réussite ». L'objectif fondamental de la démarche était de sensibiliser l'ensemble des nouveaux bacheliers aux modalités d'inscriptions, d'enseignements et d'évaluations, selon le système LMD, afin qu'ils aient des aptitudes responsables et irréprochables pendant leur scolarité.

« Cette rencontre offre la possibilité de cultiver les valeurs d'efforts, de travail personnel en milieu étudiant ; susciter la culture des stages et de l'entrepreneuriat ; enfin, promouvoir les initiatives culturelles en faveur de l'Université Marien-Ngouabi », a indiqué le vice-président du Méec section Flash, Clyd-Arnaud Koundzi.

Signalons qu'au cours de cette rencontre plusieurs intervenants ont fait chacun une communication, entre autres, sur le système LMD (analyse et perspectives) ; comment se dispensent les enseignements à la Flash? ; l'inscription académique ; les études à l'Université Marien-Ngouabi en général et à la Flash en particulier vues dans le prisme international et l'orientation entrepreneuriale. Notons que cette campagne a été conduite par le président du Méec, Prince Bayounga. Elle a connu, entre autres, la participation du doyen de la Faculté, Dieudonné Tsokini, du chef des départements des licences, Guy Roger Apondza, ainsi que des administrateurs de la scolarité et enseignants responsables des parcours.

Guillaume Ondzé

COOPÉRATION

L'UE soutient le Congo dans ses négociations avec le Fonds monétaire international

Le partenaire européen pourrait appuyer le gouvernement congolais à juguler la crise de la dette. Le sujet a été évoqué, le 1^{er} février à Brazzaville, lors d'un tête-à-tête entre le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, et l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Raul Mateus Paula.



La poignée de main entre les deux personnalités

« Le ministre m'a retracé, d'une manière très claire, les différentes étapes de ces négociations. Je pense que c'était extrêmement fructueux et très utile, et nous allons voir comment soutenir le Congo dans ces différentes étapes, c'est-à-dire dans cette phase difficile de la dette, qui n'est qu'une étape. Je pense que le Congo a toutes les conditions pour la dépasser », a déclaré le diplomate au sortir de l'entretien.

La dette publique constitue un frein pour la croissance de l'économie nationale et la stabilité macroéconomique du pays. Estimé à plus de cinq mille milliards de francs CFA, soit 110% du produit intérieur brut, le passif de l'Etat est détenu majoritairement par les traders (29,9%) et la Chine (34,15%). Les discussions entamées par le gouvernement avec le Fonds monétaire international devraient aboutir à la conclusion d'un programme de coopération économique soutenu par cette institution de Bretton Woods.

Le même jour, le ministre des Finances a reçu les représentants de deux sociétés chinoises. D'abord, la société China-State, chargée de la construction de la route lourde

Pointe-Noire et Brazzaville, du complexe sportif la Concorde de Kintélé et du siège de la Banque sino-congolaise pour l'Afrique (BS-CA-Bank) à Brazzaville. Ensuite, la société China Gezhouba Group Company Limited Congo SARL, qui a construit le barrage de Liouesso, dans la Sangha.

Avec les deux entreprises, il a été question du paiement de la dette liée aux travaux de construction de ces infrastructures. Les sociétés chinoises ont obtenu, d'après le ministre, les garanties de paiement par le gouvernement congolais.

Fiacre Kombo

VIE ASSOCIATIVE

La Linac voit le jour

A l'initiative de la première dame du Congo, la Ligue nationale congolaise pour le contrôle du cancer (Linac) a été créée, le 1^{er} février, à Brazzaville, par le collectif des ONG de lutte contre cette maladie, membre de l'Alliance francophone africaine et méditerranéenne que dirige le Pr Charles Gombe Mbalawa. La Linac a été créée en prélude à la célébration de la Journée mondiale contre le cancer, le 4 février. Cette année, l'événement est placé sur le thème « Je suis et je vais » et sera célébré à Brazzaville au siège du quatrième arrondissement, Moundali.

Un bureau de la Linac a été mis en place, présidé par Jean-Baptiste N'Gafoula qui a pour vice-président Taliane Tchibamba. Judith Nsonde Malanda, Princia Marnelle Itoua-Apendi et Clotilde Tchiloemba assurent respectivement les fonctions de secrétaire scientifique, secrétaire administrative et trésorière.

G.O.

CÔTE D'IVOIRE

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé libérés mais...

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a ordonné, le 1^{er} février, la mise en liberté conditionnelle de l'ancien président ivoirien et de son ancien ministre de la Jeunesse.

Les conditions posées sont justifiées par le fait que la procureure, Fatou Bensouda, peut toujours interjeter appel de l'acquiescement de Laurent Gbagbo et son co-accusé, Charles Blé Goudé. Les deux devront se soumettre à des obligations spécifiques comme celle de ne pas quitter leur future commune de résidence, de se présenter à la police chaque semaine ou de ne pas faire de déclarations à la presse.

« Les deux accusés seront confiés à un pays qui serait en mesure de les accepter sur son territoire et mettre en œuvre les conditions qui seront précisées ultérieurement par l'arrêt », a fait sa-



voir le président de la chambre d'appel, le Nigérian Chile Eboe-Osuji.

Le porte-parole de la CPI avait précisé que l'Etat en question « devrait s'assurer » que les deux anciens co-accusés se-

raient « disponibles en cas de leur convocation devant la Cour », dans le cadre d'un procès en appel qu'intenterait, éventuellement, le bureau de la procureure. « La cour entrera en contact avec les dif-



Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé libérés férents Etats qui ont ratifié le statut de Rome et décidera en fonction », a précisé Fadi El Abdallah, à l'issue du verdict de la Chambre d'appel. Dans une déclaration publique, Fatou Bensouda a dé-

claré « prendre acte » de la décision de la chambre de second degré. L'interjection d'appel attendra, quant à elle, la communication par les juges de la Chambre de première instance de leur décision écrite, accompagnée des motifs juridiques justifiant l'acquiescement, a-t-elle précisé.

L'acquiescement prononcé par la CPI en faveur de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé était le deuxième, en l'espace de sept mois.

En juin 2018, une décision en appel avait annulé une peine de dix-huit ans de prison, prononcée en première instance contre l'ancien vice-président congolais, Jean-Pierre Bemba.

Yvette Reine Nzaba

METSTOIAUROUGE



**NOUVEAU
MASOLO+**
C'est plus de minutes
à prix réduits
***121*1*2#**

7 MIN
125 FCFA / 3 JOURS

3 MIN
60 FCFA / 1 JOUR



30 MIN

350 FCFA / 7 JOURS

Publicis AG Partners

LITTÉRATURE

L'ouvrage « La famille africaine » d'Emile Gankama présenté et dédié

L'ouvrage de quatre-vingt-dix-neuf pages, paru en janvier dernier aux éditions Les lettres mouchetées, Paris, est un appel à la prise de conscience des Africains. Il a été présenté devant un parterre d'hommes de lettres, le 1^{er} février, à la librairie Les Manguiers des Dépêches de Brazzaville.

Dans «La famille africaine», Emile Gankama aborde les différents aspects de l'actualité en essayant de replacer la problématique dans le contexte holistique de la construction de la famille africaine depuis les origines, l'esclavage, la colonisation, les indépendances.

Critiquant l'œuvre, Florent Sogni Zaou s'est appuyé sur l'avant-propos, indiquant qu'au sens large du terme, la famille représente l'ensemble des personnes descendant d'un auteur commun, rattachées entre elles par le mariage et la filiation. La famille revêt ainsi une dimension complexe du lien qui unit les hommes entre eux dans la société.

Emile Gankama s'est référé à la famille africaine pour la place qu'elle occupe dans les consciences, son influence sur les structures institutionnelles étatiques et aussi son inclination à accaparer l'un de ses membres quand il est promu à un poste de responsabilité. « Je pose la question de savoir si, telle qu'elle se conçoit, la famille africaine ne fait pas obstacle à l'épanouissement des Etats africains. Je ne déplore pas son dynamisme quantifiable au nombre chaque jour croissant des hommes et des femmes qui la composent », a-t-il expliqué. Le débat porte ainsi sur la représentation que chaque membre de la famille garde des notions de travail, de partage et aussi de la sanction en tant que valeurs primordiales du bien-être collectif.

Dans sa lecture para textuelle, le Pr André-Patient Bokiba a déclaré qu'en regardant le livre d'Emile Gankama, la couverture a attiré son

attention, estimant qu'il y a toujours un lien symbolique entre le titre et la couverture d'une œuvre. Pour le cas de «La famille africaine», la couverture comprend un cercle à l'intérieur duquel il y a une série de neuf masques. Ensuite, une carte d'Afrique sur un fond rouge sans aucune limite géographique ni distinction. C'est ça qui caractérise l'entité africaine, a dit le Pr André-Patient Bokiba, faisant observer que sur cette couverture, il y a également une dame, apparemment jeune et moderne. Que peut vouloir dire ce mélange entre antiquité illustrée par les masques et modernité définie par la femme, s'est-il interrogé, avant de répondre qu'il s'agit peut-être de la nature de bipolarité entre l'espèce africaine à travers le temps car, il y a deux axes : une situation ancienne et une situation moderne, cette femme sur la couverture ayant un regard vers l'horizon, un regard interrogateur, un regard muet.

Quant au titre, le Pr André Patient-Bokiba a pensé qu'il y avait une certaine forme d'outrance. L'Afrique, a-t-il signifié, est un continent assez grand qui, du point de vue anthropologique, suppose qu'on ne puisse pas le ramener à une chose commune. Un titre comme celui de cet ouvrage est celui d'une thèse. En ceci que les recherches scientifiques sur différents aspects aboutiront certainement à cinq cents, six cents voire mille pages pour doter à la famille africaine une représentation entière. Certainement pas en cent pages mais c'est tout à fait intentionnel pour l'auteur.

Aussi, a-t-il poursuivi, il était auda-



Emile Gankama répondant aux questions sur son ouvrage, entouré du Pr André-Patient Bokiba et du critique littéraire Florent Sogni Zaou (Adiac)

cieux pour Emile Gankama de parler de famille africaine, tant il y a de cultures africaines, de cultures différentes à l'intérieur même d'un pays. Mais, au-delà, le Pr André-Patient Bokiba a reconnu qu'il y avait une espèce de destin de communauté de l'Afrique. Et c'est cela qui fait l'originalité de la démarche d'Emile Gankama dans son ouvrage. L'Afrique ici est perçue de manière indifférenciée. Pourtant l'Afrique comme famille existe. La question primordiale qui est posée par l'auteur est celle de savoir comment arrimer le berceau de l'humanité à la modernité sans en aliéner les fondements vitaux prenant en compte la famille en tant qu'identité centrale.

Les Africains doivent être fiers de ce qu'ils sont

Emile Gankama, à son tour, a indiqué que le message essentiel de ce livre appelle les Africains à être fiers de ce qu'ils sont. « Peu importe notre pays, soyons fiers de l'être. Ce n'est que de la sorte que les autres peuvent être en mesure de nous accepter ou de nous rejeter », a-t-il conseillé.

Pour que l'Africain soit en mesure de se tenir devant d'autres peuples, il doit aussi avoir quelque chose à donner, a indiqué l'auteur, estimant que l'histoire de l'Afrique confère aux Africains un statut commun. Il a souligné que la famille biologique

perd aujourd'hui toute sa valeur à cause de toutes les mutations qu'endurent les générations au fil du temps. Ainsi, la famille africaine est à ressouder à travers les élans de solidarité et grâce au travail. Notons qu'Emile Gankama, né au Congo Brazzaville, est journaliste, diplômé en sociologie. Directeur des rédactions du quotidien « Les Dépêches de Brazzaville », il est, par ailleurs, l'auteur de plusieurs ouvrages. Son quatrième essai, «La famille africaine», est disponible à la librairie Les Dépêches de Brazzaville et vendu à quatorze euros, soit environ 10 000FCFA.

Bruno Okokana & Merveille Atipo (stagiaire)

NOUVEL AN CHINOIS

Des Congolais découvrent la technique du papier découpé

A quelques jours de la célébration de la fête de fin d'année chinoise, l'entreprise China state construction engineering corporation (CSCEC) a organisé, le 1^{er} février à Brazzaville, des échanges culturels d'apprentissage de l'art chinois au profit de ses employés congolais et leurs enfants.

La technique d'animation du papier découpé s'est déroulée en présence de l'ambassadeur de Chine, Ma Fulin ; du directeur adjoint de la société CSCEC, Shengli Wang ; de la conseillère économique à l'ambassade de Chine ; du directeur de la coopération et du partenariat au ministère de la Culture et des arts, Clotaire Heka Bakila-Moussitou, et autres invités de la communauté chinoise.

L'activité a été marquée, tout d'abord, par la projection d'un documentaire présentant la manière de découper un papier. Puis, s'en est suivie la pratique.

L'exercice exige une bonne coordination de la main et du regard ainsi que de l'entraînement pour arriver à maîtriser l'outil: les ciseaux, dont l'utilisation demande de la précision car, pour découper, il faut faire une séquence de gestes précis : ouvrir les ciseaux, les placer perpendiculairement au papier et les fermer, puis les ouvrir à nouveau, avancer sur le papier dans la continuité de la ligne déjà découpée... et recommencer. Pendant près d'une heure, muni des ciseaux, chacun est resté concentré afin de réussir le découpage. Les papiers découpés ont des formes



diverses. Ils sont souvent inspirés de symboles comme : un poisson; la volaille ; un animal ; un fruit ; la grue; les canards; les paysages, etc. L'ambassade de Chine a précisé que les échanges culturels entre la Chine et le Congo ne se limitent pas qu'aux activités organisées par les gouvernements des deux pays. Chaque institution, a-t-elle fait sa-

voir, peut être porteuse « de la culture chinoise et jouer le rôle d'un ambassadeur culturel, qui fait découvrir la culture chinoise au peuple congolais. En organisant une activité sur le thème du Nouvel An chinois, la CSCEC a fait preuve d'un sens de responsabilité dans la promotion des échanges culturels entre les deux pays ».

Des enfants exerçant le découpage/Adiac Pour le responsable adjoint de la CSCEC, Shengli Wang, l'entreprise s'est attachée au développement de la coopération économique et aux échanges culturels entre les deux pays. Il a, en outre, rappelé le renforcement des liens d'amitié entre le Congo et la Chine, matérialisé par le financement et la construction de plusieurs infrastructures et établisse-

ments scolaires au Congo.

La rencontre a été marquée également par la présentation d'un spectacle de danse congolaise intitulé « Malu ».

Rappelons que la fête du Nouvel An chinois, également appelée « fête du printemps », est célébrée non seulement en Chine mais aussi dans tous les pays de la diaspora chinoise. L'essence de cette célébration se résume en trois H.

Le premier H, c'est « Hope », en anglais, ou « espoir », en français. Le deuxième H, c'est « home », en anglais, ou « famille », en français. Le troisième H signifie « harmony », en anglais, ou « harmonie », en français. Selon l'ambassade de Chine, cette fête est célébrée au rythme de la nature, c'est l'harmonie entre l'homme et la nature. Elle est célébrée en famille dans une ambiance pacifique, c'est l'harmonie entre les gens. Le Nouvel An chinois commence le 5 février. L'année chinoise 2019, c'est l'année du signe du cochon de terre. Le cochon est loyal, honnête, confiant, sociable, travailleur mais également obstiné.

Yvette Reine Nzaba

EY Congo

INVITATION*

Les fiscalistes d'EY Congo convient à la réunion d'information et d'échanges sur :
**Les principales modifications de la loi de finances 2019
 et ses incidences fiscales sur les comptes**

**Mercredi 6 février 2019
 à 9h Hôtel Radisson Blu à Brazzaville**

*Frais : 50.000 FCFA et Gratis pour les Abonnés EY
 Inscription : erika.diatsouika@cg.ey.com



Ernst & Young Congo Fiscal

Brazzaville
 Immeuble MUCODEC 3^e étage
 Bd. Denis Sassou Nguesso
 Tél. 242 06 666 66 61 / 05 530 03 50

FFA juridique &

Pointe-Noire
 Tour Miroir 3^e étage
 Rond-point Kassaï
 Tél. 242 06 665 58 58 / 05 530 16 22



Union européenne en République du Congo

Pré-annonce

Appels à propositions 2019

La Délégation de l'Union européenne en République du Congo annonce le lancement prochain de deux Appels à propositions dans le cadre des instruments de coopération suivants :

1) Instrument européen pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

A travers l'IEDDH, l'UE soutient la consolidation de la démocratie et de l'Etat de Droit, ainsi que le respect des droits de l'Homme.

Il est anticipé que l'objectif général de cet Appel sera de renforcer la protection des droits de l'Homme, la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie par les OSC congolaises, ainsi que d'accompagner la création d'un environnement favorisant la participation citoyenne.

Les actions y relatives devront être mises en œuvre en République du Congo.

Le montant indicatif global mis à disposition au titre de l'Appel s'élèvera à **1 323 000 EUR (environ 870 millions de Francs CFA)**.

La publication de l'Appel à propositions est prévue pendant la **deuxième moitié du mois de février 2019**.

2) Organisations de la Société Civile (OSC)

Ce programme soutient les actions visant à permettre aux OSC de répondre aux besoins des populations et de participer aux processus inclusifs d'élaboration des politiques à différents niveaux.

Il est anticipé que l'objectif de cet Appel sera de renforcer les capacités des OSC en tant que promoteurs de la bonne gouvernance, le développement social et finalement de la réduction de la pauvreté.

Les actions y relatives devront être mises en œuvre en République du Congo.

Le montant indicatif global mis à disposition au titre de l'Appel s'élèvera à **4 443 000 EUR (environ 2,9 milliards de Francs CFA)**.

La publication de l'Appel à propositions est prévue pendant le **mois de mars 2019**.

NÉCROLOGIE



M. René Okouya et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de Mme Okouya née Mbongo Mikano Monique, le mardi 29 janvier à Toulouse, en France.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au camp Clairon, case A4, à Brazzaville.

La date du rapatriement de la dépouille et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.

**POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
 PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

**LES DÉPÊCHES
 DE BRAZZAVILLE**

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

CHRONIQUE

Colonisation et développement

A l'heure où la France est vilipendée par ses voisins européens à l'instar de l'Italie et de l'Allemagne, sur sa responsabilité supposée dans la pauvreté persistante des pays africains qu'elle a colonisés, des conversations de salons et échanges de couloirs vont bon train et s'intensifient sur la pertinence ou non du franc CFA, les réserves de devises des pays africains au Trésor français et plus récemment sur les composantes des accords signés avec les pays africains, axés dit-on sur un perpétuel remboursement « des frais de la colonisation africaine », il ne semble pas inintéressant de s'interroger sur la persistance, la véracité des différentes thèses en présence mais, laissons experts et autres spécialistes approfondir la question. Selon l'auteur Martin Anota, « *La Conférence de Berlin de 1884-1885 officialisa ce qui fut par la suite connu sous le nom de « Ruée vers l'Afrique » (Scramble for Africa). Les puissances européennes se sont arbitrairement réparties l'Afrique et ont commencé à administrer leurs nouvelles colonies. Sept décennies plus tard, elles léguèrent aux natifs africains des pays radicalement différents de ce qu'ils étaient en 1880. Et, à quelques exceptions près, ces pays sont parmi les plus pauvres au monde d'aujourd'hui* ».

De nombreux économistes ont affirmé que la pauvreté relative de l'Afrique à la fin du XX^e siècle résultait essentiellement de la forme prise par le colonialisme européen sur le continent, c'est-à-dire l'installation d'Européens à des fins d'extraction.

Le péché originel du colonialisme en Afrique serait, pour certains, la non introduction d'un vrai système capitaliste, fondé sur la propriété privée, qui aurait ainsi pu créer des incitations à la concurrence et à l'accumulation nécessaires pour stimuler une croissance économique autonome.

Les perspectives d'appréciation positives de la colonisation e Afrique sont rares, pour ne pas dire quasi inexistantes, même si l'on peut évoquer la fin des guerres intra-africaines, l'abolition de la traite des esclaves et de l'esclavage intérieur, l'introduction des transports mécanisés et des investissements d'infrastructures, le développement d'une industrie moderne dans ces économies.

Certaines réflexions arrivent à cette conclusion, partant de l'observation bien connue selon laquelle les gouvernants en Afrique ont eu du mal à puiser des revenus importants dans les sources intérieures. Bayart affirme que, pendant la période coloniale et depuis lors, les élites africaines ont été les clientes des Etats coloniaux ou métropolitains. Elles ont ainsi forgé des relations qui, bien qu'inégales, leur ont profité comme elles ont profité aux étrangers.

Il apparaît alors évident dans ce cas, dans l'ensemble des colonies, que le colonialisme ait retardé le développement. Il ne paraît pas seulement avoir bloqué le développement politique mais la délégation d'autorité a rendu les élites locales moins responsables face à leurs citoyens.

Après les indépendances, même si certains pays ont pu disposer d'une cohérence dont les autres manquaient, ils eurent aussi plus de dirigeants prédateurs, des régimes politiques ont également souffert du racisme, des stéréotypes et des fausses idées héritées du colonialisme, que les Africains n'auraient pas eues, en son absence, et qui ont généré depuis d'immenses problèmes tels qu'au Burundi, au Rwanda ou en Afrique australe.

Le pillage de l'Afrique, pendant la colonisation, a clairement pesé sur le développement de ses pays. Après les indépendances, plusieurs institutions ont été créées, telles la Francophonie et la zone franc, pour maintenir des rapports privilégiés entre la France et ses anciennes colonies. Si ces accords unissent des Etats indépendants, on ne peut passer sous silence les rumeurs sur les nébuleuses où se prendraient les décisions importantes et qui maintiendraient les rapports coloniaux, comme le fameux réseau Foccart ou la Françafrique.

Cependant, les Africains peuvent-ils être crédibles, après soixante ans d'indépendance, en rendant les anciennes puissances coloniales responsables de leur sous-développement ? L'argument tiendrait difficilement aujourd'hui, avec la nouvelle classe politique et intellectuelle qui émerge, en Afrique comme en France, et qui n'est pas attachée au passé colonial commun. C'est le moment idéal pour sortir de cette relation fusionnelle et dépoussiérer tous les éventuels accords en tenant compte des intérêts des uns et des autres. Enfin, la géopolitique du monde évolue. Si la France a privilégié la construction européenne après la chute du mur de Berlin en 1989, la montée en puissance des pays émergents, la Chine en tête, a multiplié les possibilités de partenariats des pays africains.

Ferréol Gassackys

TRANSFERTS

Sportback Football et Nsendo Kololo, les plus-values du mercato des Congolais

L'arrivée de Merveil Ndockyt au FC Barcelone ponctue un marché d'hiver plutôt animé pour les Diables rouges et les Congolais de la diaspora: Bifouma, Iloki, Bassouamina, Mabella, Malonga, Makouta, Medina, Bahamboula, N'Ganga, Moussiti Oko, Bidimbou et Yves Pambou.

Déjà à l'ouvrage l'été dernier avec le prêt de Ganvoula à Bochum et l'arrivée de Dikamona à Heart of Midlothian, l'agence Sportback Football a fait des étincelles durant ce mois de janvier.

Nicolas Onissé et ses collaborateurs ont placé Yves Pambou Loembet à Grenoble, avant de négocier le prêt de Ndockyt à la Masia.

Dans les deux cas, l'agent français et son collaborateur Youcef Boudjemai, référent de l'agence au Congo, ont su convaincre les joueurs de gravir les échelons au fur et à mesure, dans le cas de Ndockyt, ou de reculer pour mieux sauter, avec ce court passage de Pambou en deuxième division israélienne.

Une stratégie déjà payante dans le parcours de Ganvoula, passé de Patronage à Anderlecht en passant par le Raja Casablanca puis Elazigspor, en deuxième division turque.

De son côté, Nsendo Kololo continue de faire bénéficier les joueurs congolais de ses bons réseaux en Europe de l'Est. Déjà à l'origine des arrivées de Tsoumou et Bahamboula en Roumanie l'été dernier, l'ancien gardien international vient d'offrir à Jules Iloki une occasion en or de relancer sa carrière au Concordia Chiajna (1^{re} division roumaine).

Il ne s'agit pas ici de faire de la



Nicolas Onissé, de Sportback Football...



...et Nsendo Kololo, ont animé le mercato hivernal des Congolais (DR)

publicité à ces agents, mais de souligner leur apport dans le paysage du football congolais. On a trop longtemps fustigé l'absence d'agents influents capables d'ai-

der les Congolais dans leur carrière pour ne pas se réjouir de leur présence aujourd'hui.

Camille Delourme

NÉCROLOGIE

Monsieur le conseiller spécial, Jean - Jacques Ikama, Mme Brigitte Obba, M. Eugène Obba, Mmes Josée Obba, Berthe Obba, l'honorable Hyldovert Mouagni, Cyr Euloge Moutou, Jean de Dieu Obandza, M. Mwanja Opendza Fils, Mme Astrid Menga née Boula, Russelle Akendza ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère et tante, Marie Nöelle Mouagni, le 29 Janvier 2019 à Paris, en France. Les veillées mortuaires ont lieu : -à Brazzaville, au 134 rue Makotimpoko, Mougali-Madoukou ; -à Paris, au 134- 136 avenue de la division du général Leclerc, au Bourget (Hôtel Kyriad).



DEVOIR DE MÉMOIRE

L'UDPS commémore le deuxième anniversaire du décès d'Etienne Tshisekedi

Une messe a été organisée en mémoire de l'illustre disparu, le 1er février, à la Cathédrale Notre-Dame de Kinshasa.

Un grand moment de recueillement et d'émotion. Ainsi peut se résumer la messe que Mgr Gérard Mulumba, le jeune frère d'Etienne Tshisekedi, a dit en mémoire de ce dernier dont le corps continue d'être gardé dans un funérarium à Bruxelles, deux ans après.

Du beau monde, il y en avait pour honorer la mémoire de l'illustre disparu et célébrer son combat politique couronné aujourd'hui par l'accession de son parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), à la magistrature suprême au terme de la présidentielle du 30 décembre 2018. Un combat qui, selon l'officiant du jour, avait des fortes ressemblances avec celui mené, dans la bible, par Moïse qui conduisit son peuple vers la terre promise. Pour lui, Félix Tshisekedi, également présent dans la salle accompagné par sa famille tant politique que biologique, vient de couronner le combat de son défunt père en accédant à la présidence



Félix Tshisekedi assistant à la messe à côté d'autres acteurs politiques

de la République. « *Le couronnement de son combat vient de se concrétiser. Ce que nous avons à faire, c'est de lui faire honneur et de dire que son combat n'a pas été vain et qu'il peut reposer tranquillement là où il est* », a déclaré Mgr Gérard Mulumba, devant une assistance attentionnée tout au long de son homélie. Et d'ajouter que feu Etienne Tshisekedi fut un don de Dieu à la République démocratique du Congo.

« *Grâce à lui, le peuple congolais a dressé son front longtemps courbé, nous avons su protester contre les injustices, il nous a montré la voie de la liberté. Aujourd'hui, nous avons renversé la vapeur, nous avons un pouvoir totalement démocratique, un pouvoir qu'il avait voulu. Tout ce que nous allons lui promettre est que nous allons réaliser son idéologie qui se résume en un bout de*

phrase : le peuple d'abord », a martelé l'évêque.

Mgr Gérard Mulumba a également mis une emphase particulière sur l'amour du Congo et de son peuple qu'éprouvait Etienne Tshisekedi au point d'en faire toute une ligne idéologique. Heureusement, a-t-il dit, que son fils continue de cultiver les mêmes valeurs en marchant sur les voies balisées par son père. « *Nous avons besoin de cet amour pour le Congo* », a poursuivi

l'officiant.

À la fin de la messe, les membres de l'UDPS ont une fois de plus réitéré leur appel au rapatriement de la dépouille d'Etienne Tshisekedi qui fut l'objet d'une vive controverse entre eux et le régime sortant. Après plusieurs tractations infructueuses, les uns et les autres estiment que l'heure est venue de rapatrier la dépouille de ce père de la démocratie et lui gratifier des obsèques dignes de sa stature. À l'UDPS, l'on croit dur comme fer que la seule manière d'honorer la mémoire d'Etienne Tshisekedi est l'exercice efficace du pouvoir d'Etat. « *Il est important que nous puissions faire rapatrier le corps du feu président Etienne Tshisekedi pour permettre à la famille biologique et politique de clôturer le deuil d'autant plus qu'aujourd'hui, nous avons de lourdes responsabilités de la gestion de la chose publique. Il faut qu'on le fasse en étant bien concentré sur l'intérêt du peuple congolais et de la nation congolaise* », a déclaré Jacquemin Shabani, un des cadres du parti.

Alain Diasso

OPPOSITION

Le torchon brûle entre Adolphe Muzito et Delly Sessanga

Décidément, rien ne va plus entre les deux cadres de Lamuka, la coalition ayant soutenu la candidature de Martin Fayulu à la présidentielle du 30 décembre dernier.

À la base, les propos tenus par Adolphe Muzito dans une interview publiée le 31 janvier par Jeune Afrique, dans laquelle le leader de Nouvel Elan s'en prend vertement à Delly Sessanga et à Jean Claudel Lubaya.

Le ralliement de ces deux acteurs politiques à Félix Tshisekedi constitue le nœud du problème, d'autant plus que jusqu'il y a peu, ils se revendiquaient de la plate-forme Ensemble de Moïse Katumbi, un des principaux soutiens à Martin Fayulu. Un revirement que n'apprécie guère Adolphe Muzito. Il n'a pas manqué d'égratigner au passage les deux hommes qui, en prenant acte de l'investiture de Félix Tshisekedi, négocieraient tacitement leur entrée au gouvernement en gestation. D'après l'ex-Premier ministre, ces derniers n'avaient pas d'autres choix que d'aller « à la mangeoire » car ne pouvant pas se faire élire chez eux sans le soutien du candidat de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Félix Tshisekedi.

Des propos mal digérés par le parti En-

vol de Delly Sessanga qui ne s'est pas fait prier pour réagir violemment à travers un communiqué publié quelques heures après l'interview d'Adolphe Muzito. Un communiqué aux allures de règlement de compte dans lequel les proches de Sessanga ont vilipendé et humilié presque le damné du Parti lumumbiste à qui ils ont rappelé son passage « catastrophique » à la primature.

« *Adolphe Muzito a été un Premier ministre au bilan médiocre marqué par la corruption, l'enrichissement sans cause et la légèreté dans la conduite des affaires publiques si bien qu'il fut placé sous tutelle financière et administrative du cabinet du président de la République, faisant perdre, aux limites de l'indignité, tout prestige et autorité républicaine à la fonction de Premier ministre* », assène le porte-parole d'Envol dans son communiqué.

Et d'ajouter qu'Adolphe Muzito ne pouvait s'ériger en censeur de la morale en évoquant « la mangeoire » que lui seul pratiquerait à merveille. Il ne peut non plus, poursuit le communiqué, compter sur l'amnésie légendaire du peuple congolais pour se faire une crédibilité.



Adolphe Muzito

« *Le peuple congolais n'a rien oublié de lui* », précise Envol avant de conclure sur un ton de dépit. « *C'est à cause des personnages comme lui que la réunion de Genève a dévié ses objectifs, ayant détourné l'unité en une messe de partage de pouvoir. Qui de lui ou de Sessanga va à la mangeoire ? Avec lui comme unique député de son regroupement, une misère pour l'ancien Premier ministre* ».

À noter aussi que dans la même interview accordée à Jeune Afrique, Adolphe Muzito a également décrié la ges-

tion actuelle du pays par le nouveau chef de l'État, Félix Tshisekedi, en dénonçant notamment ses premiers actes posés concernant, entre autres, les heurts à l'Université de Lubumbashi et la grève des agents de Transco. « *C'est pire que Kabila. Du point de vue de la forme, ce n'est pas à lui d'agir, c'est au gouvernement. Ensuite, pour moi, c'est de la communication. A ce jour, je n'ai pas vu de sanction réelle* », avait-il déclaré.

A.D

ELECTRICITÉ

La Corap insiste sur l'inopportunité du projet Inga III

Le regroupement d'ONG a publié, en janvier dernier, son bulletin numéro 008 dans lequel il relève que le chantier n'a pas l'assentiment de tous en République démocratique du Congo.

La Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap) a rappelé, dans sa publication, les préalables de bonne gouvernance et la protection des droits des communautés locales exigées par quarante ONG congolaises associées au projet de construction du barrage Inga III, avant la signature de tout accord y relatif. « Ces organisations se disent inquiètes du manque total de transparence et de surveillance démocratique », souligne ce regroupement. Notant qu'avec une capacité estimée à près de dix mille mégawatts Inga III pourrait aider à réduire de manière significative le déficit d'électricité dans une grande partie de l'Afrique, ces ONG estiment, par ailleurs, que ce projet n'était pas une priorité, du fait de la mauvaise gouvernance en République démocratique du Congo (RDC). Elles craignent également, en effet, les atteintes à l'environnement et aux droits de la population locale.

Investir dans des projets moins gigantesques et plus proches de la population

Face à toutes ces réalités évoquées, le secrétaire général de la Corap, Emmanuel Musuyu, propose d'investir dans des projets moins gigantesques et plus proches de la population. « Nous pensons que le projet Inga III n'est pas une bonne chose pour le pays parce qu'il y a une alternative. Le pays a un potentiel de plus de cent mille mégawatts en hydroélectricité et donc nous avons la possibilité de développer des micro-barrages », explique-t-il. Emmanuel Musuyu regrette, par ailleurs, l'attitude de l'Agence pour le développement et la promotion du projet grand Inga (ADPI). Les ONG accusent le chargé de mission de cette agence, Bruno Kapandji, de rester muet face leurs revendications.



Le barrage d'Inga

Dans son bulletin, la Corap souligne que le responsable de l'agence a répondu aux accusations des ONG, en signifiant qu'il ne comprenait pas ce qu'elles reprochaient à sa structure. « Je suis désolé, ce sont des gens de mauvaise foi. Ils parlent de bonne gouvernance mais je ne sais pas le contenu qu'ils en donnent. Inga est un projet de l'Etat congolais, sous la coordination du président de la République, surtout dans cette phase de promotion, donc il n'y a pas d'opacité. Ces ONG ne cherchent pas l'information », aurait-il dit.

La Corap a rappelé qu'en juillet 2016 déjà, la Banque mondiale avait suspendu son assistance technique et financière au projet Inga III. L'institution reprochait au gouvernement congolais d'avoir nommé à la tête de ce projet une autorité dépendant directement de la présidence de la République.

Dans ce bulletin, la Corap reprend également le contenu d'un article de « Jeune Afrique » d'octobre 2018, dans lequel ce journal signalait que la RDC avait signé un contrat exclusif avec deux groupes chinois et espagnol pour le développement de ce projet. En vertu de cet accord, précisait la

présidence de la RDC citée par le journal, le pays entérinait la constitution d'un consortium unique par les deux groupements alors que ces derniers s'engageaient à financer des études d'exécution à l'issue desquelles, le consortium unique devra soumettre à la RDC les contours définitifs du projet de la centrale dont le coût est estimé à quatorze milliards de dollars. En décembre dernier, Radio France internationale faisait part également des hésitations de l'Afrique du Sud de continuer à participer dans ce projet congolais. Un autre article, cette-fois-ci de l'agence Ecofin, tablait sur la volonté de ce pays de doubler la quantité d'énergie qu'il importera depuis le barrage d'Inga III.

La vision de Félix Tshisekedi sur le secteur de l'électricité

S'appuyant sur le discours prononcé par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors de son investiture à la magistrature suprême, la Corap, par son secrétaire exécutif, estime que la priorité pour le pouvoir en place par rapport au secteur de l'électricité devra être la définition participative d'une politique nationale énergé-

tique, ensuite une planification énergétique, afin de donner une orientation claire à l'exécutif. Ce regroupement s'interroge, par ailleurs, sur le contenu que le pouvoir compte donner à la nouvelle loi sur l'électricité évoquée par le président de la République dans son discours.

La Corap a fait savoir, en effet, que depuis 2014, la loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, pourtant promulguée, n'est toujours pas appliquée. Analysant également le cadre légal, elle dit avoir constaté que l'actuelle loi met plus l'accent sur l'hydroélectricité et semble oublier les autres formes d'énergies renouvelables. La Corap, qui tient à rappeler qu'il n'existe pas de développement sans électricité, pense que cela doit être pris en compte dans la réforme.

Relayant les inquiétudes de ses membres quant au projet Inga III, la Corap se convainc que pour arriver aux résultats attendus, il serait nécessaire de développer une vision d'électrification globale qui va au-delà des grands projets visant la consommation externe et des sociétés industrielles avec beaucoup d'impacts négatifs sur l'économie, le social et l'environnement, comme le projet Inga III. Elle conseille plutôt une vision qui repose sur un mix énergétique (hydraulique à moyenne et petite échelle, solaire, éolien, géothermie, le gaz méthane, le biogaz...) dans des pools énergétiques inter connectés à travers le pays. Cela, argumente-t-elle, a comme avantages d'éviter au pays de s'endetter pour des milliards de dollars, afin de produire de l'électricité (faible coût pour le développement des projets, comparativement aux grands projets qui demandent beaucoup de milliards de dollars pour leur réalisation). La population congolaise aura ainsi un accès facile à une énergie de proximité qui sera développée à travers le territoire national et le pays pourra s'engager définitivement sur son chemin du développement, à partir de ce quinquennat.

Lucien Dianzenza

GOUVERNEMENT SORTANT

Deux décrets de Bruno Tshibala contestés

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) estime que le Premier ministre sortant ainsi que les membres de son équipe ont voulu s'octroyer, en violation de la loi, une retraite dorée en dépit des autres dispositions prévues par les lois du pays.

L'Acaj a réitéré, le 31 janvier dans un communiqué, sa demande adressée au Premier ministre, Bruno Tshibala, de reporter ses deux décrets n° 18/038 et 18/039 du 24 novembre 2018 accordant d'énormes avantages aux anciens membres du gouvernement.

L'organisation dénonce fermement ces décrets, signifiant que ces décisions prises par Bruno Tshibala au soir de son pouvoir comme chef du gouvernement « constituent une tentative à perpétuer un système de pillage des deniers publics et s'enrichir sans cause au détriment du contribuable congolais ».

L'Acaj invite donc le Premier ministre Bruno à les reporter, au cas



Me Georges Kapiamba, président de l'Acaj immoraux. Car, pendant qu'ils s'octroient ces avantages indus, les agents et fonctionnaires dont les enseignants, huissiers, médecins...perçoivent des sa-

contraire, elle menace de poursuivre son plaidoyer auprès du président de la République afin d'obtenir leur mise en néant. « Ces décrets sont scandaleux et

laire de misère. Ceux qui sont retraités même aux grades de directeur et secrétaire général ne perçoivent qu'entre l'équivalent en franc congolais de cinq et vingt dollars américains! », a regretté le président de l'Acaj, Me Georges Kapiamba, cité dans ce communiqué. L'Acaj note que l'article 2 du décret n° 18/038 publié au Journal officiel n° 24, du 15 décembre 2019, accorde la qualité d'anciens membres du gouvernement au secrétaire général et secrétaire général adjoint du gouvernement, et aux personnalités ayant exercé les fonctions dites « équivalentes » au rang des membres du gouvernement au cabinet du président de la République et à celui du Premier ministre. Pour cette organisation, ces dispositions seraient en violation de l'article 90 alinéa premier de la Constitution. Selon cette association, ces décrets violent également l'article 95 de la Constitution, qui dispose

que les émoluments des membres du gouvernement sont fixés par la loi de finances...L'ONG regrette aussi que, par ces décrets, le Premier ministre ainsi que les membres de son gouvernement aient voulu s'octroyer, en violation de la loi, une retraite dorée en dépit du fait qu'il est de pratique, régulièrement repris dans l'ordonnance portant fixation des attributions des ministères et modalités de collaboration entre le gouvernement et le président de la République qu'à la fin de leurs fonctions, les anciens membres du gouvernement ont droit aux indemnités équivalentes à six mois de leurs dernières rémunérations. Face à ce qu'elle considère comme un abus et d'autres outrances, l'Acaj exhorte vivement le peuple congolais à veiller à ce que son élite politique et dirigeante n'accapare pas les richesses naturelles et les deniers publics.

L.D.

Samu na ngue!

Le contrôle devient total

Désormais, activez ou désactivez le roaming quand vous le souhaitez *everywhere you go*



mtncongo.net

*130*3*1#

MTN

VIE DES PARTIS

Le MAR prêt pour les batailles politiques de demain

La formation que dirige Roland Bouiti Viaudo a fait sa rentrée politique, le 31 janvier à Pointe-Noire, au cours de laquelle elle a annoncé ses ambitions de s'affirmer au firmament de l'échiquier politique national.

Les membres du bureau politique, les élus locaux, les conseillers départementaux, les militants et militantes du Mouvement action et renouveau (MAR) ont pris part à l'activité qui s'est déroulée en présence de Valentin Tchibota Goma, secrétaire général du parti qui avait à ses côtés les présidentes des fédérations de Pointe-Noire et du Kouilou. Dans son discours, le vice-président départemental de Pointe-Noire, Christian Didas Bongolot, a souligné que l'année 2018 a été faste pour le MAR qui a organisé et participé à plusieurs activités. Au nombre de celles-ci figurent la restructuration des organes intermédiaires de base, la campagne d'adhésion des membres, l'atelier de renforcement des capacités des cadres sans oublier les événements nationaux et ceux organisés par les partis amis.

Faisant le bilan de leurs différentes fédérations, Micheline Potignon Ngon-



La tribune officielle lors de la rentrée politique du MAR crédit photo «Adiac»

do et Véronique Loembet Nitou, respectivement présidente du MAR Pointe-Noire et Kouilou ont, dans leur discours, dit que ce parti ne ménagera aucun effort à poursuivre et à parachever sa restructuration au niveau intermédiaire et de base, conformément aux orientations de la direction politique. « *Malgré nos résultats probants en 2018, il nous appartient à tous et à toutes de ratisser large en vue de faire du MAR un parti numé-*

riquement plus grand et plus fort car, les victoires des futures batailles en dépendent. Cette aventure balise le chemin de 2021-2022 et sans nul doute démarquera le MAR en termes de poids électoral. Nous appelons donc toutes les fédérations à se mobiliser résolument pour parvenir à cette noble ambition. Ceci est valable pour l'ensemble du parti dans tout le pays », a déclaré Véronique Loembet Nitou. Elle

a ajouté: « *Nous sollicitons l'appui et l'encadrement de la direction politique de notre parti surtout en matière de formation à l'image des initiatives de septembre 2018 en organisant des ateliers de formation des cadres du parti* ».

En prenant acte de l'engagement des cadres et militants du MAR, Valentin Tchibota Goma a indiqué: « *Ce rassemblement nous rassure de notre engagement à soutenir*

le président Denis Sassou N'Guesso. 2021, c'est déjà demain. Celui qui veut aller loin ménage sa monture. En 2019, nous devons préparer l'an 10 de la mort du président fondateur, Jean-Baptiste Tati Loutard, et se projeter déjà à l'horizon 2021 car, le voyage le plus long commence toujours par le premier pas ». La présentation des nouveaux membres du MAR a mis fin à l'activité.

Hervé Brice Mampouya

DÉPARTEMENT DU KOUILOU

Le sous-préfet de Hinda appelle ses administrés à plus de cohésion

Edouard Dinga-Oba a manifesté le vœu à l'occasion d'une rencontre citoyenne qu'il a présidée, le 31 janvier dernier, au village Bondi.

La rencontre a réuni les chefs de village, les secrétaires et chefs de quartier de la sous-préfecture. Le sous-préfet a expliqué qu'il était très important qu'après une année écoulée, il y ait ces retrouvailles en vue de mieux consolider la cohésion, le vivre-ensemble et l'amitié entre les filles et les fils de son district.

Edouard Dinga-Oba a profité de ce moment pour exhorter ses administrés à continuer de cultiver les valeurs de paix, d'amour et d'unité en mettant plus d'ardeur au travail, indiquant que l'année 2019 doit être vue sous le signe de plus d'engouement au travail dans l'ensemble de sa



La photo de famille / Adiac

sous-préfecture.

« *L'an dernier, nous avons eu quelques occasions de nous rencontrer, de nous visiter de façon*

réci-proque. Le vivre-ensemble, la cohésion sont des éléments capitaux dans la gestion des concitoyens », a-t-il signifié.

Pour sa part, Norbert Bombo, premier sage du comité de village de Tondo et membre du comité des sages du district de Hin-

da a salué cette initiative du sous-préfet qui privilégie les valeurs d'unité et de fraternité qui s'opposent à l'individualisme, l'isolement et le repli sur soi. « *Nous remercions le sous-préfet et sommes très émus en participant à cette rencontre qui permet aux uns et aux autres de mieux entretenir la flamme de paix et consolider le ciment de la cohésion entre tous les habitants de cette sous-préfecture* », a-t-il déclaré.

Situé dans le département du Kouilou, le district de Hinda est composé de dix-huit villages. La commune urbaine est séparée d'une cinquantaine de kilomètres de Pointe-Noire. La fin de ces retrouvailles a été marquée par un repas offert pour la circonstance aux invités.

Séverin Ibara

VIENT DE PARAÎTRE

« Le génocide en droit à l'épreuve du génocide de l'émotion » d'Anatole Collinet Makosso

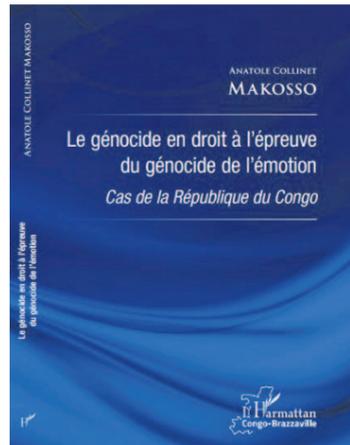
En appui du cas de la République du Congo, l'auteur, Anatole Collinet Makosso, porte ses recherches en réponse aux deux essais déjà parus autour du thème du génocide. Au-delà d'être chercheur, tel un messager, il s'érige en sage bantou prévenant des dérives éventuelles dues à l'emploi de mots susceptibles d'engendrer des souffrances de tout un peuple.

«Le génocide en droit à l'épreuve du génocide de l'émotion» incite à se ressaisir et porter de vrais témoignages. « Puisqu'il faut témoigner sur le génocide, parler de notre histoire, et puisque nous avons tous vécu les mêmes faits, parlons-en donc sans tabous. Parlons-en dans nos langues communes, sans interprètes ni traducteurs. Témoignons de ce qui s'est passé réellement dans notre pays, au sein de notre peuple. [...] Seulement, que celui qui s'engage à témoigner ne rapporte que ce qu'il sait, ce qu'il a vécu, ce qu'il a vu ou entendu », rappelle l'auteur.

Anatole Collinet Makosso recourt à la directive du Pr Théophile Obenga : « Celui qui doit témoigner de l'histoire doit justifier de la compétence, de l'autorité et de la légitimité »;

Écrit après les essais sur «le Génocide des Laris», en septembre pour celui de Dominique Kounkou et en décembre pour celui de Nsaku Kimbembe, l'auteur apporte des réponses point par point. Il invite ses compatriotes à dépassionner le débat, à enrichir le témoignage de l'histoire et à s'abstenir de la symétrie, de la contamination et de « l'idéologie de la haine ».

Anatole Collinet Makosso va jusqu'à prendre à son compte ce propos d'Albert Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ». Il pense que les intellectuels doivent s'interdire de gal-



vauder la notion de génocide, par respect pour ceux qui, dans l'histoire, ont été victimes de ce crime sans nom, que Winston Churchill n'avait pas pu qualifier, interpellant ainsi la conscience de Raphaël Lemkin, obligé de réfléchir longuement pour trouver le mot que l'on veut tourner en dérision, de nos jours, à l'effet d'instrumentaliser l'émotion de la population à des fins inavouées.

Anatole Collinet Makosso est magistrat, docteur en droit international pénal (Paris 2 Panthéon-Assas) et enseignant-chercheur à l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville. Diplômé du Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et promoteur de l'Université internationale de Brazzaville, du cabinet Géo-Ecostrapol et des éditions LHarmattan Congo.

Marie Alfred Ngoma

INFRASTRUCTURES

La Fifa choisit Brazzaville pour abriter son bureau sous-régional

Une délégation de l'instance mondiale du football a séjourné, le 2 février dans la capitale congolaise, pour poser les bases de l'installation de son bureau pour le compte de l'Afrique centrale.

Le projet n'a pas encore vu le jour mais il a commencé à prendre forme depuis que le président de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a échangé à Zurich, en Suisse, avec Gianni Infantino, le président de la Fédération internationale de football association (Fifa). Voir le Congo être choisi parmi d'autres pays d'Afrique centrale pour piloter ce projet promoteur était, pour Jean Guy Blaise Mayolas, une opportunité à ne pas gâcher.

C'est ainsi qu'à peine arrivé, Alasdair Bell (secrétaire général adjoint de la Fifa), Thomas Buhler (ingénieur-consultant) et Veron Mosengo Omba ont d'abord visité le nouveau siège de la Fécofoot qui sera inauguré dans les brefs délais avant d'être reçu par le directeur de cabinet du ministre des Sports et de l'éducation physique. « C'est un très bon dossier », a soutenu Veron Mosengo Omba, le directeur de développement et associations membres (Afrique Caraïbes) à la sortie d'audience avec Jacques Gambou.

Après avoir défendu le projet, les délégués de la Fifa attendent qu'une convention soit signée entre la Fécofoot, le gouvernement congolais à travers le ministère des Sports et la Fifa pour accélérer le processus. « On va discuter avec le ministre des Sports dans les prochains jours pour voir si on est d'accord sur certains points que nous tenons dans cette convention tripartite », a estimé le délégué de la Fifa.



Jean Guy Blaise Mayolas montrant l'étendue du centre technique d'Igné à Veron Mosengo Omba/Adiac

Jean Guy Blaise Mayolas a déjà validé ce projet et compte également sur l'appui de l'Etat pour sa concrétisation, estimant qu'il pourra offrir des emplois aux Congolais. « Nous allons discuter avec l'Etat congolais pour qu'une convention soit signée. A ce moment-là, il y aura des Congolais qu'on pourra recruter pour travailler pour le compte de la Fifa. C'est un projet promoteur pour notre pays », a commenté le président de la Fécofoot.

Avant de quitter Brazzaville, les délégués de la Fifa ont aussi témoigné leur volonté d'accompagner la Fécofoot dans sa vision de rénover le centre technique d'Igné, en s'appuyant notamment sur l'exemple des autres pays. Jean Guy Blaise Mayolas a révélé que les travaux consisteront à ériger d'abord un mur de clôture

pour protéger ce centre contre les occupants illégaux avant d'installer deux terrains en gazon synthétique avec des gradins et deux

autres en gazon naturel puis un bâtiment de trois niveaux pour l'hébergement des équipes nationales et des clubs. « Les stades en gazon synthétique nous permettront de jouer même les matches du championnat, à l'image de la Mauritanie qui fait des recettes avec son propre stade. Nous sommes en train de vouloir prendre cet exemple », a expliqué le président de la Fécofoot.

Le centre technique, a-t-il poursuivi, sera ouvert aux jeunes, lesquels ne seront internés que de vendredi au dimanche en vue de leur permettre de poursuivre les études. « Le projet est en soi magnifique. S'il se concrétise, ce sera un centre qui va booster le football congolais. On va le mener jusqu'au bout », a souligné Veron Mosengo Omba.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

Au-delà des «gilets jaunes» ...

Alors que la France se débat dans une crise sociale dont personne, aujourd'hui, ne peut dire ce qu'il sortira à plus ou moins brève échéance, il n'est pas inutile de réfléchir dès à présent sur les causes du mouvement qui a précipité les «gilets jaunes» dans la rue et d'en tirer les leçons générales.

Ce qui se passe chaque samedi dans l'Hexagone, depuis près de deux mois, peut, en effet, se reproduire ailleurs très vite et pas seulement dans les pays de la Vieille Europe. Exactement comme la Révolution de 1789 a généré de puissants mouvements sociaux bien au-delà des frontières françaises et a provoqué, sur les cinq continents, l'avènement de la démocratie en dépit des terribles violences qui l'avaient marquée.

A l'origine du mouvement des «gilets jaunes» se trouve un sentiment

de frustration qui résulte lui-même de la société de consommation dans laquelle vivent désormais tous les peuples de la Terre. Cette frustration est provoquée par un niveau de vie général qui stagne ou qui ne s'améliore que lentement, alors même que l'offre se fait de plus en plus grande et de plus en plus diverse, donc de plus en plus attirante sur les marchés. Encore peu sensible dans les pays émergents en raison des faibles moyens financiers dont disposent généralement les familles, cette frustration s'accroît fortement dans les pays riches, tout particulièrement dans les zones rurales et les banlieues des grandes cités. Si bien qu'il suffit d'une étincelle pour que le feu prenne, comme on l'a vu en France lorsque les premiers barrages ont été élevés par les «gilets jaunes», à Paris, et à l'entrée des grandes villes de province.

Ce mouvement, qui n'est pas nouveau puisqu'il a marqué les siècles antérieurs, s'avère d'autant plus puissant dans le moment présent que les nouvelles technologies de la communication ont fait disparaître les deux obstacles qui freinaient l'expansion de la révolte, à savoir le temps et l'espace. Alors que jusqu'à une date récente il fallait des heures, voire des jours, pour que la révolte s'étende sur un vaste territoire, le téléphone portable, les tablettes numériques et les réseaux sociaux l'ont rendue aujourd'hui quasi instantanée.

Il suffit, désormais, de quelques clics pour qu'une nation entière soit informée de ce qui se passe dans les rues et sur les routes de son territoire, mais aussi dans le reste du monde. Informée certes, mais aussi désinformée car, le progrès technologique ainsi obtenu a engendré

lui-même une explosion des «fake news», autrement dit des informations fausses, trafiquées, qui agissent elles-mêmes comme de l'huile sur le feu. Ce qui explique, notamment, l'apparition en France, au côté des «gilets jaunes», de casseurs de plus en plus violents qui s'en prennent aux forces de l'ordre, élèvent des barricades, dégradent des édifices publics, pillent des banques et des commerces, mettent le feu à des voitures.

Conclusion de ce qui précède : la crise des «gilets jaunes» en France marque probablement le début d'un mouvement que l'on verra se répandre sur les cinq continents dans les mois et les années à venir. A ce titre, elle mérite, nous semble-t-il, une attention particulière qui dépasse le pays où elle se produit.

Jean-Paul Pigasse